

CENTRE HOSPITALIER GERIATRIQUE

Saint Geoire en Valdaine



Livret d'accueil EHPAD

Tél.04.76.32.75.00

Fax.04.76.07.12.97

CENTRE HOSPITALIER GERIATRIQUE – 1101 rte de Plampalais – 38620 ST GEOIRE EN VALDAINE



SOMMAIRE

- **Présentation de l'établissement** p.3
- **L'admission** p.4
- **Les conditions financières** p.6
- **Déroulement du séjour** p.7
- **La vie quotidienne au sein de l'établissement** p.9
- **Recommandations diverses** p.12
- **Réclamations** p.14
- **Charte des droits et libertés de la personne hospitalisée** p.15
- **Contacts** p.16



PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Le Centre Hospitalier de Saint Geoire en Valdaine vous propose d'accueillir un hébergement des personnes âgées en perte d'autonomie.

L'ensemble de l'équipe médicale, soignante et administrative apportent des soins appropriés à chacun et les aides adaptés aux actes de la vie quotidienne.



➤ Situation géographique



L'établissement est situé à équidistance sur l'axe Voiron- Pont de Beauvoisin (16 Km de Voiron et 13 Km de Pont de Beauvoisin).

Le Centre Hospitalier de Saint Geoire en Valdaine est situé au calme, dans un cadre champêtre, arboré et verdoyant.



➤ Activité

L'ensemble du site abrite actuellement 171 lits répartis dans les disciplines suivantes :

- 20 lits de Soins de Suite et Réadaptation
- 151 lits d'E.H.P.A.D (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)
- Dont 24 lits d'hébergement de résidents atteints de la maladie d'Alzheimer.

L'ADMISSION

Vos interlocuteurs : directeur, cadres de santé, médecins attachés, assistante sociale, service de la clientèle.



Dès votre entrée, vous devez vous présenter à l'accueil afin de satisfaire aux formalités administratives afin de compléter votre dossier d'admission. Les pièces suivantes vous sont demandées :

- Carte d'identité ou livret de famille
- Carte vitale
- Attestation mutuelle



➤ Les formalités médicales

Vos interlocuteurs : cadre de santé, équipe médicale.

Pour permettre au personnel médical et paramédical d'assurer votre suivi médical dans les meilleures conditions, pensez à vous munir des diverses informations dont vous disposez :

- bilans ou carnet de santé,
- dernières ordonnances de traitement,
- carte de groupe sanguin,
- carnet de vaccinations,
- clichés radiographiques,
- comptes rendus médicaux.

➤ Les formalités administratives

Vos interlocuteurs : service social, service de la clientèle.

Pour instruire le dossier d'admission :

- l'attestation de responsabilité civile
- photo d'identité ou autre
- les quatre derniers décomptes bancaires ou postaux.

Pour formuler une demande d'Allocation Logement et/ou d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.) :

- les justificatifs de revenus et retraites (attestations annuelles),
- le dernier avis d'imposition ou de non-imposition,
- un relevé d'identité bancaire ou postal.

Pour formuler une demande de Couverture Maladie Universelle (CMU) :

La couverture maladie universelle permet à toute personne résidant en France de façon stable et régulière de bénéficier, sur justificatif de ressources, de la Sécurité Sociale et éventuellement de la couverture maladie complémentaire.

L'assistante sociale de l'établissement est à votre disposition, sur rendez-vous, pour répondre à vos questions administratives et financières et vous aider dans vos démarches.

Pour formuler une demande d'Aide Sociale :

Mêmes justificatifs que précédemment. Divers éléments financiers quant à votre patrimoine mobilier et immobilier éventuel. Les coordonnées de vos enfants et petits-enfants.

Si la demande d'Aide Sociale est acceptée :

- Vous devrez reverser 90 % de vos ressources pour régler les frais d'hébergement (*une autorisation de versement direct des revenus au percepteur sera présentée pour accord*).
- Vous disposerez de 10 % de vos revenus pour vos dépenses personnelles ou au moins le minimum garanti.



LES CONDITIONS FINANCIERES



Vos interlocuteurs : service social, service de la clientèle.

Chaque année, le prix de journée du Centre Hospitalier Gériatrique de Saint Geoire en Valdaine est arrêté par le président du conseil général de l'Isère. Il vous est rapidement notifié.

Deux situations peuvent se présenter :

[☞ Vous êtes en mesure de supporter le prix de journée :](#)

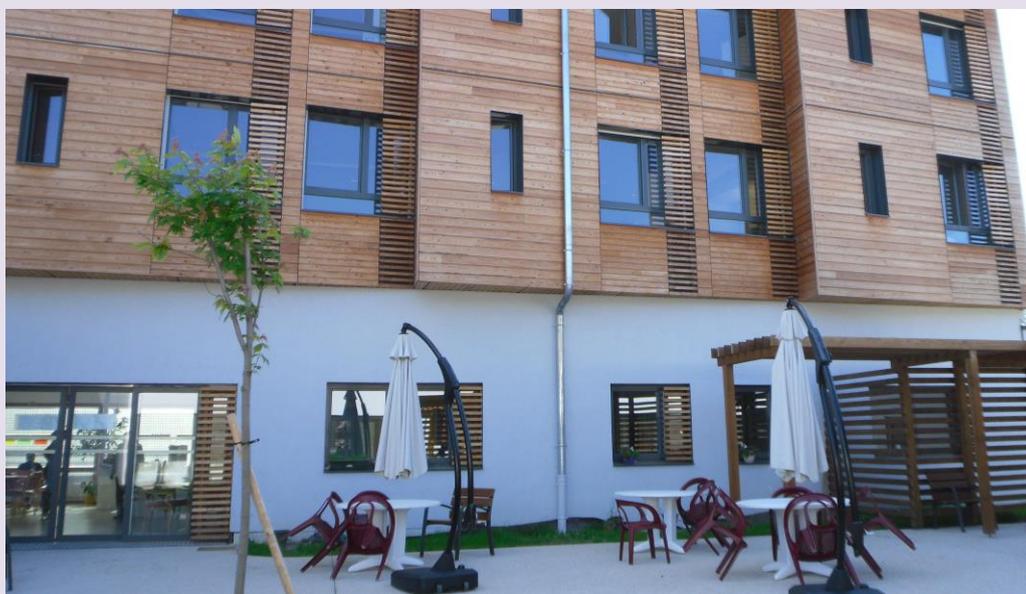
Dès lors, vous êtes considéré comme « payant ». Un engagement de paiement vous sera notifié. Il vous incombe alors de nous retourner dûment rempli et signé l'imprimé « Engagement de payer ».

Une facture des frais d'hébergement sera établie mensuellement à terme échu. Le percepteur de Saint Geoire en Valdaine sera chargé du recouvrement des frais de séjour.

[Vos revenus sont insuffisants :](#)

Vos obligés alimentaires (enfants, petits-enfants, bénéficiaires de donations, etc.) peuvent éventuellement vous apporter une aide.

Une demande d'Aide Sociale peut être formulée.



LE DEROULEMENT DU SEJOUR

Le suivi médical

Vos interlocuteurs : médecins, cadres de santé, direction des soins.

Le cadre de santé reste votre interlocuteur privilégié lors de votre séjour et assure le relais entre les médecins, l'équipe médicale et paramédicale et les différents services.

La permanence des soins est assurée au sein de l'établissement par des médecins joignables à tout moment par l'infirmière

Les médecins libéraux intervenants dans l'établissement sont :

- Docteur Alain BADINI
- Docteur Jean Christophe DUPONT
- Docteur Patrick FUMAGALLI
- Docteur André GAMBY
- Docteur Gilles VERNEY
- Docteur Sidy BAH
- Docteur Elissaveth ADAM



Hospitalisation et soins divers sur prescription médicale

Les hospitalisations en service de soins de suite et de réadaptation sont programmées après une prise en charge en établissement de court-séjour ou directement du domicile ou de l'EHPAD.

Nos actions s'inscrivent dans le cadre des suites de soins et de réadaptation pour maintenir l'autonomie en vue d'un retour à domicile.

Certaines pathologies ou consultations spécialisées peuvent nécessiter une prise en charge par un autre centre hospitalier (Voiron, Pont-de-Beauvoisin, Grenoble...). Dans ce cas, les dispositions seront mises en œuvre pour l'organisation de votre transport ou de votre transfert.

Soins infirmiers, de nursing et d'hygiène

L'ensemble du personnel du Centre Hospitalier Gériatrique est à votre écoute.

24h /24h, infirmier(e)s, aides-soignant(e)s et agents des services hospitaliers sont présents pour assurer les actes de soins et tâches d'entretien nécessaires.

L'objectif de chacun vise à préserver votre santé, votre sécurité et votre bien-être.

Pour cela, le personnel suit régulièrement des formations dans de nombreux domaines (psycho-gériatrie, soins palliatifs, maladie d'Alzheimer, hygiène, lutte contre les maladies nosocomiales, diététique...).

Kinésithérapie, ergothérapie, psychomotricité (sur prescription médicale)

Les rééducateurs kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens interviennent tous les jours au sein de l'établissement.

Leurs missions consistent à vous redonner de l'autonomie et à vous réadapter aux actes de la vie quotidienne.

Pour ce faire, la salle de rééducation dispose de tous le matériel et équipement nécessaire.



Un parcours de marche à l'extérieur permet aux patients une rééducation dans un cadre similaire à la vie courante.

Psychologue

Une psychologue intervient au sein de l'établissement :

- ✓ Prise en charge psychologique des résidents (individuel et/ou en groupe)
- ✓ Prise en charge psychologique des familles (en rapport avec l'entrée du parent dans l'institution et son évolution).
- ✓ Entretien d'accueil famille et résident.

Autres intervenants

D'autres professionnels (diététicien, orthophoniste) peuvent également intervenir à l'hôpital.

LA VIE QUOTIDIENNE AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT



Il est rappelé que pour des raisons de sécurité il est interdit de fumer au sein de l'établissement.

La chambre

Vous pouvez personnaliser votre chambre en y installant des objets personnels, en accord avec le responsable de service. Se renseigner dans le service.



L'ouverture d'une ligne téléphonique est possible. La demande se fait au bureau de la clientèle.

Pendant votre séjour, si des impératifs médicaux ou d'organisation interne l'exigeaient, l'équipe soignante pourrait se trouver dans l'obligation de vous affecter une autre chambre. Veuillez nous en excuser d'avance.

La restauration



Les repas sont servis à 7h30, 12h, et 18 h 30 avec une collation à 15 h 45.

Votre famille ou entourage peut également prendre un repas avec vous en prévenant 3 jours minimum à l'avance le personnel de soins et le bureau de la clientèle. Le règlement du repas vous sera demandé à la réservation.



Le traitement du linge

Dès l'entrée en EHPAD, votre linge personnel est transmis à la blanchisserie afin d'apposer des étiquettes d'identification nominatives. Il est nécessaire de remettre le trousseau de vêtements et/ou tous nouveaux articles aux aides-soignants. Cela leur permettra de réaliser l'inventaire et d'envoyer ensuite ce linge à la blanchisserie pour être marqué.



Le salon de coiffure

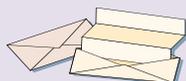
Des coiffeuses libérales interviennent dans le salon de coiffure de l'établissement. Cette prestation est externe.



Le culte

Vous pouvez recevoir la visite d'un représentant du culte de votre choix.

Le courrier



Du lundi au vendredi, le courrier, journaux ou magazines peuvent être distribués.

L'animation

Une animatrice, aidée par le personnel et des bénévoles est chargée de l'animation.

Activités régulières proposées : gymnastique, cuisine, groupes de parole, chants, jeux de société, bibliothèque ...



Animations ponctuelles proposées : visites des enfants des écoles, projections de diapositives ou films, repas à thèmes, anniversaires, marché, achats divers en ville...



L'association « Vivre encore » s'investit également dans l'animation destinée aux résidents : après-midi récréatives, sorties au restaurant, concours de belote...



Toute participation des familles à la vie de l'institution est la bienvenue...

RECOMMANDATIONS DIVERSES

Horaires des visites et appels téléphoniques :

Tous les jours de 12h à 19h.

Détention des sommes d'argent et de valeurs



Vos interlocuteurs : cadres de santé, service de la clientèle.

Sachez que le Centre Hospitalier de Saint Geoire en Valdaine ne peut être déclaré responsable de vols et disparitions de biens et valeurs que vous avez souhaité conserver. Vous pouvez faire le dépôt de vos valeurs, objets précieux et moyen de paiement au régisseur de recette du Centre Hospitalier. Ces objets sont ensuite transférés et conservés à la trésorerie de Saint Geoire en Valdaine.

Pour tous renseignements, nous vous invitons à vous rapprocher du service de la clientèle.

Les biens apportés ou retirés pendant votre séjour doivent nous être signalés afin qu'ils soient répertoriés sur l'inventaire dressé lors de votre arrivée dans le service.

Absences de l'établissement

Vos interlocuteurs : médecins, cadres de santé, infirmier(e)s, service de la clientèle.

☞ Absences pour hospitalisation

Un tarif de réservation du lit d'hébergement sera facturé. Si votre absence dépasse 30 jours, votre chambre ne sera plus réservée.

☞ Absences pour convenance personnelle

Avisez le personnel de la durée de votre absence et de votre lieu de destination. Ces absences sont considérées à hauteur de cinq semaines par an.

Sortie définitive

Vos interlocuteurs : médecins, cadres de santé, service social, service de la clientèle.

☞ Départ volontaire

En cas de départ volontaire, la facturation court jusqu'à échéance du préavis d'un mois. Le Cadre de santé et le service social veilleront simplement à ce que votre destination soit compatible avec votre état de santé et qu'un membre de votre famille soit informé de ce départ.

☞ Départ à l'initiative de l'établissement

Le directeur de l'établissement peut résilier le contrat de séjour selon les cas suivants :

- Inadaptation de l'état de santé du résident
- Non respect du règlement intérieur
- Défaut de paiement

Dispositions en cas de décès

Vos interlocuteurs : médecins, psychologue, cadres de santé, infirmier(e)s, service de la clientèle, personnel administratif d'astreinte, assistante sociale.

Le décès constitue un terme à la vie qu'il faut envisager.

Vous pouvez nous faire part de vos éventuelles dispositions. Nous ferons de notre mieux pour accompagner vos proches dans cette étape difficile.

Communication du dossier médical

Le dossier médical est communiqué au malade qui le demande par écrit ou à la personne qu'il désigne à cet effet, à la direction de l'hôpital. En cas de décès du malade hospitalisé, il peut être communiqué aux ayants-droits conformément aux dispositions de la loi du 4 mars 2002, sauf si le défunt avait, au préalable, exprimé une volonté contraire.

Le dossier médical peut, en outre, être consulté sur place à la demande du malade, ou par le médecin désigné par le malade (à l'exclusion d'un médecin de compagnie d'assurance ou d'un médecin de contrôle). Les dispositions de la loi "informatique et liberté" ne permettent pas de déroger aux dispositions précédentes.



RECLAMATIONS

Enquête de Satisfaction :

Pour les personnes hospitalisées un questionnaire de satisfaction vous est remis à l'entrée. Il est possible de nous le rendre lors de votre sortie en le déposant à l'accueil ou bien de nous l'expédier par courrier. Cela permet à l'établissement d'analyser et de mettre en place des plans d'actions pour améliorer la qualité la prise en charge.

C.R.U.Q. :

Il existe au sein de l'établissement une Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la prise en charge (C.R.U.Q).

Cette commission est composée :

- du directeur de l'établissement
- d'un médiateur médical et d'un médiateur non médical. Ils sont vos interlocuteurs privilégiés.
- de représentants des usagers

Les coordonnées des représentants des usagers sont disponibles dans la fiche jointe en annexe explicitant le fonctionnement de cette instance.

Cette Commission se réunit 3 fois dans l'année pour examiner les plaintes qui peuvent être déposées dans la boîte aux lettres située dans le sas de l'entrée principale.

C.V.S. :

Le Conseil de la Vie Sociale (C.V.S.) est en place dans l'établissement.

Il est essentiellement composé de résidents et d'usagers. Cette commission a pour but d'aborder les différents points sur les conditions de vie dans l'institution.

Son objectif est d'améliorer la qualité de vie et la prise en charge des résidents.

L'ensemble du personnel du Centre Hospitalier Gériatrique vous souhaite la bienvenue et espère que votre séjour dans l'établissement vous sera agréable.

PRINCIPES GENERAUX

Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante

1- CHOIX DE VIE

Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

2- DOMICILE ET ENVIRONNEMENT

Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

3- UNE VIE SOCIALE MALGRE LES HANDICAPS

Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.

4- PRESENCE ET RÔLE DES PROCHES

Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes

5- PATRIMOINE ET REVENUS

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

6- VALORISATION DE L'ACTIVITE

Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.

7- LIBERTE DE CONSCIENCE ET PRATIQUE RELIGIEUSE

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

8- PRESERVER L'AUTONOMIE ET PREVENIR

La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

9- DROIT AUX SOINS

Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles.

10- QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

11- RESPECT DE LA FIN DE VIE

Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

12- LA RECHERCHE : UNE PRIORITE ET UN DEVOIR

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

13- EXERCICE DES DROITS ET PROTECTION JURIDIQUE DE LA PERSONNE

Toute personne en situation de dépendance doit voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne

14- L'INFORMATION, MEILLEUR MOYEN DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.

CONTACTS



SECTEUR	SERVICE	TELEPHONE
ADMINISTRATION	Standard/ Bureau de la clientèle	04.76.32.75.00
	Secrétariat de direction/ Qualité	04.76.32.75.02
	Direction des soins	04.76.32.75.07
	Service ressources humaines	04.76.32.75.04
	Service économique	04.76.32.75.05
	Service financier	04.76.32.75.06
SERVICE SOCIAL	Assistante sociale	04.76.32.75.08
PHARMACIE	Pharmacie	04.76.32.75.17
SECTEUR SSR	Pavillon : Coquelicot rez-de-chaussée	04.76.32.75.20
	Secrétaire médical	04.76.32.75.12
	Cadre de santé SSR	04.76.32.75.28
EHPAD	Pavillon : Amaryllis - Alzheimer	04.76.32.75.23
	Cadre de santé Amaryllis	04.76.32.75.28
	Pavillon : Bouton d'Or 1er étage	04.76.32.75.21
	Pavillon : Coquelicot 1er étage	04.76.32.75.37
	Cadre de santé EHPAD 1 ^{er} étage	04.76.32.75.29
	Pavillon : Bouton d'Or 2ème étage	04.76.32.75.22
	Pavillon : Coquelicot 2ème étage	04.76.32.75.41
	Cadre de santé EHPAD 2 ^{ème} étage	04.76.32.75.30